



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 034-253401822-20250613-20250616-DE

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 13 juin 2025

Date de la convocation : 06 juin 2025

Date d'affichage convocation : 06 juin 2025

Nombre de membres	Vote
Membres afférents au Comité syndical : 25	Pour : 13
Membres en exercice : 25	Contre : 0
Membres présents : 13	Abstention : 0
Membres ayant donné procuration : 3	

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 13 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 minutes à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2025-06-16

Objet de la délibération :

Décision modificative de crédits n°2

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise

CA Pays de l'Or : LIBES Pierre, Jean ORTEGA, René CHALOT

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex

CC Terre de Camargue : FELINE Thierry

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric, Patrice GRANDGONNET

Avaient donné procuration : MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex, THEROND Alain à LAURENT Jean-François, CARLIER Michel à LIBES Pierre

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 1612-11.

Vu la délibération n°2025-03-07 du 28 mars 2025 portant affectation du résultats 2024.

Vu la délibération n°2025-03-10 du 28 mars 2025 portant vote du budget primitif 2025.

Une erreur de report a été relevée suite au vote du budget primitif sur les comptes indiqués ci-dessous.

Pour rappel, les écritures d'ordres aux chapitres suivants, s'équilibre de cette manière :

- Dépenses au 040 = Recettes au 042
- Dépenses au 042 = Recettes au 040

Les chapitres 040 et 042 = opérations ordre transfère entre sections

Dans les opérations d'ordre de recette de fonctionnement, des crédits ont été inscrits au compte 7761 « Différences sur réalisations (négatives) », Chapitre 042.

Le même montant de crédits a été inscrit dans les opérations d'ordres, en dépense d'investissement au compte 198 « neutralisations des amortissements » chapitre 040.

Le compte 7761 n'est pas le compte permettant d'équilibrer le compte 198. Il s'agit du compte 77681, au sein du même chapitre.

Cette modification n'a aucune incidence sur le budget primitif déjà voté. Elle se retrançrit comptablement de la manière suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Montant BP crédit ouvert avant DM	Décision modificative (DM)	Montant des crédits ouverts après DM
FONCTIONNEMENT					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7761	Différences sur réalisations (négatives)	493 664,64 €	-493 664,64 €	0,00 €
	77681	Neutralisation des amortissements	0,00 €	493 664,64 €	493 664,64 €

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

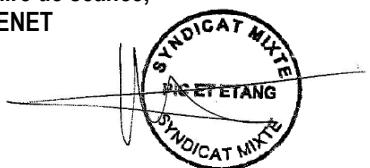
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Ouïe l'exposé, le comité syndical :

- Autorise le transfert des crédits tel que présenté dans le tableau joint.

Fait à Lunel-Viel le 13 juin 2025,

Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET




SYNDICAT MIXTE
PIC ET ETANG
SYNDICAT MIXTE

Le Président,
Fabrice FENOY




SYNDICAT MIXTE
PIC ET ETANG
SYNDICAT MIXTE

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.